

## Compte rendu de la séance du 19 septembre 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Jacques BERTIGNAC

### Ordre du jour:

1°) Demande subventions

- travaux Eglise
- Route de la Besse
- Ralentisseurs

2°) Priorisation des travaux d'investissement 2019

- 4 ruelles
- Ralentisseurs
- Route de la Besse
- Eglise (consolidation toiture)

3°) Acceptation du don de l'association Ostal per Totis pour la restauration de la fontaine

4°) Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Demande de subventions Eglise ( DE 2018 32)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la restauration de l'église a commencé en 2017 par une étude de l'état du bâtiment et la rénovation du tabernacle

A la lecture de cette étude, il apparait que la charpente dans son ensemble ainsi que la couverture sont dans un état de vétusté avancé.

L'architecte spécialisé dans les réparations du patrimoine classé a donc établi une estimation du montant des premiers travaux à entreprendre

Etant donné que cela concerne la couverture, ce sont des travaux urgents. Le montant total de ces devis est de 42 504.70 €

Mr le Maire propose de demander des subventions les plus élevées possible aux financeurs publics

Etat - DRAC	25 %	10 626.00 €
Conseil Départemental	25 %	10 626.00 €
Conseil Régional	25 %	10 626.00 €
Autofinancement	25 %	10 626.70 €
Total	100 %	42 504.70 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** les travaux de couverture de l'église de Camon

**approuvent** les demandes de subventions telles que présentées

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

### Demande de subvention pour la réfection du chemin de La Besse ( DE 2018 33)

Monsieur le Maire explique que la route communale qui va au Lieu-dit La Besse est en très mauvais état et qu'il conviendrait de la rénover. Ce chemin comprend deux parties : une route d'accès et un chemin privé communal qui dessert les habitations.

Ce lieu-dit est aménagé depuis très longtemps en camping : bungalows, chalets, mobil-homes, espace de caravanning. De plus le propriétaire a ouvert un restaurant qui est très prisé des touristes et des autochtones.

A cette activité s'ajoute une exploitation agricole avec élevage de bovins. C'est donc une activité économique importante pour le village qui est développée sur le lieu-dit La Besse

Cette route est donc très fréquentée toute l'année. il convient de refaire un revêtement correct de son accès

Des estimations ont été établies et le montant de ces travaux s'élève à : 44 657.31 € HT pour la partie "chemin d'accès au camping" et 17 137.32 € pour la partie Chemin privé communal, soit un total de travaux de

61 794.63 €

Mr le Maire propose que des subventions de 20 % du montant HT soient demandées

- au conseil départemental de l'Ariège dans le cadre du FDAL

- au conseil régional Occitanie dans le cadre du FRI

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** la demande de subvention de

20 % au conseil départemental de l'Ariège pour un montant de

20 % au conseil régional Occitanie pour un montant de

pour la réfection complète de la voirie du lieu-dit La Besse

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Don de l'association Ostal per Totis pour la rénovation de la fontaine ( DE 2018 34)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association Ostal per Totis avait demandé à la commune de rénover la fontaine du village qui ne fonctionnait plus. L'association s'engageait, en outre, de payer le restant dû par la commune après obtention des subventions. Des travaux ont donc été entrepris en 2017 et 2018 qui ont consisté notamment à la création d'un assainissement, la pose d'une auge en pierre et la rénovation totale du mécanisme qui permet de remonter l'eau.

Ces travaux sont maintenant terminés et l'association Ostal per Totis demande donc à reverser à la commune le montant de l'autofinancement qui s'élève à 7 267.01 €

Un chèque sera remis lors de l'inauguration officielle de cette fontaine, à savoir le samedi 6 octobre 2018 et les bénévoles de l'association Ostal per Totis seront remerciés pour leur geste

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** la requête de l'association Ostal per Totis

**acceptent** le chèque d'un montant de 7 267.01 € qui sera versé sur l'article 10251

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**

**MAIRE**

Plan de financement définitif : Achat ordinateur Mairie ( DE 2018 35)

Monsieur le Maire rappelle que l'ordinateur de la mairie a été changé en juin dernier. Des subventions ont été obtenues pour cet achat, il convient au Conseil Municipal de voter le plan de financement définitif tel que défini ci-dessous

Coût de l'acquisition HT ..... 1 281.00 €

Subventions notifiées :

DETR 2018..... 36.69 %..... 470.00 €

FDAL 2018.....18.35 %..... 235.00 €

Autofinancement Mairie ..... 44.96 %..... 576.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal  
**approuvent** le plan de financement définitif tel que présenté  
**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Approbation du dossier d'instruction Périmètre de protection puits Amara ( DE 2018 36)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en place des périmètres de protection autour du captage de l'eau au puits Amara se poursuit. C'est le cabinet Eten Environnement qui est en charge de la partie administrative du dossier

Ainsi nous venons de recevoir le dossier d'instruction complet, il contient 234 pages.

Mr le Maire précise que ce dossier est à la disposition de tous les élus de la commune. Cette étude vise à élaborer les dossiers de déclaration d'utilité publique liés à la mise en place des périmètres de protection réglementaire et des autorisations de prélèvements du captage de l'eau potable.

Ceci dans le but de protéger, sécuriser et pérenniser la ressource en eau du village. Ce rapport constitue le dossier de mise à l'enquête publique et parcellaire conformément aux dispositions réglementaires

Une enquête publique est nécessaire, elle a été demandée par délibération de la commune n° 2017-46 le 29 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le rapport de mise en place des périmètres de protection du captage Amara élaboré par Eten Environnement

**demandent** la poursuite de la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage Amara jusqu'à son terme

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**